

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 152

présenté par

M. Bazin

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport d'évaluation fait également des propositions sur la rémunération des pratiques avancées afin d'assurer leur attractivité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de souligner que pour assurer l'attractivité des pratiques avancées, il convient de mieux les rémunérer.

Il y a là une réelle attente qu'il convient de prendre en compte si l'on veut assurer le futur de ces dispositifs.